



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

612-04-04-01 – LUG 1/21

**Notification aux Parties à la Convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, faite à Lugano le 30 octobre 2007**

***Communication du depositaire concernant la demande d'adhésion du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord***

Se référant à sa [notification du 14 avril 2020](#), le depositaire informe que, par communication reçue le 11 septembre 2020, la Suisse a donné son accord à ce que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord soit invité à déposer son instrument d'adhésion à la Convention.

Conformément à l'article 72 de la Convention, le depositaire n'invitera le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à adhérer à la Convention qu'à la condition d'avoir obtenu l'accord unanime des autres Parties contractantes également (Royaume de Danemark, République d'Islande, Royaume de Norvège et Union européenne), lesquelles font en sorte de donner leur accord au plus tard dans un délai d'un an à compter de la notification du depositaire du 14 avril 2020.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de depositaire ([www.dfae.admin.ch/depositaire](http://www.dfae.admin.ch/depositaire)).

Berne, le 25 février 2021

